SNCD et déontologie – 7 fiches pratiques sur la communication multi canal-canal

Des fiches déontologiques pour la communication directe

Le Syndicat national de la communication directe (SNCD) publie ses sept premières fiches sur la «déontologie multicanal», qui s'inscrivent dans sa démarche d'autorégulation.

Chaque fiche est composée de 4 parties :

1. La définition générale du thème et du canal concerné
2. Le cadre légal (loi Informatiques et Libertés)
3. L'engagement dont les membres du SNCD sont signataires à travers la charte SNCD
4. Les recommandations du SNCD

Destinées aux professionnels du secteur, aux pouvoirs publics et aux annonceurs, elles abordent les questions suivantes :

Fiche 1 : **Droit d'information des personnes – multicanal**

Fiche 2 : **Droit d'opposition – postal**

Fiche 3 : **Droit d'opposition – téléphone**

Fiche 4 : **Les collectes de données à caractère personnel – multicanal**

Fiche 5 : **Le message – email**

Fiche 6 : **Le consentement – email**

Fiche 7 : **L'enrichissement en adresses email – cas du B to**

C

Ces fiches peuvent être téléchargées ici, ou sur le site du SNCD